

Image not found or type unknown



Est que c'est possible de arrête Cours MINERVE

Par **danoise**, le **20/02/2016** à **11:32**

Bonjour,
Je souhaite de arrête mes cours a distance avec COURS MINERVE. J'ai envoie lettre de resiliation AR, Cours Minerve a repondu que je ne peut pas resilier mon contrat au dela d'un delai de 3 moi apres mon inscription- L 444-8 et la totalite de mes frais d'etudes doivenet etre regles. j'ai deja paye plus 600 euro il mes reste encore a regle 50 euro per mois jusque a 01/03/2017. Je ne travail pas et vient juste de termine mon conge parentale donc recoit uniquement le aide de la CAF. rnJe ne pas le possibilite de paye, quoi faire
?????
rnrncordialement,